

## LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

### CANAL DE LA DUNE

Département de VENDÉE (85) / Commune de TRIAIZE (85580)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Barrage de la Dune	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b>            Barrage de la Dune non mentionné sur le Scan Littoral et la présence d'un barrage le long du cours d'eau n'apparaît pas de manière évidente à partir des référentiels géographiques. La donnée SIG transmise par la DDTM85 propose une limite mais :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elle n'est pas positionnée sur le canal de la Dune mais sur le canal du Bourdeau</li> <li>2. Elle ne semble pas être positionnée sur un barrage (plutôt un pont)</li> </ol> <p>N'étant pas en mesure d'établir une proposition alternative, nous reproduisons la limite à l'identique.            Positionnement <b>douteux</b> (incertitude &gt; 1000 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

